



## Le dispositif local d'accompagnement - DLA

(mai 2016)

Le DLA est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et autres structures d'utilité sociale employeuses de bénéficier d'un accompagnement afin de **développer leurs activités** et de **les aider à créer et consolider des emplois**.

### Présentation

Le DLA a été créé en 2002 par l'État et la Caisse des dépôts, avec le soutien du Fonds social européen, rejoints ensuite par le Mouvement associatif.

Soutenu et financé au niveau territorial par les collectivités locales, il est animé au niveau national par l'Avise ([www.avise.org](http://www.avise.org)). Les structures sont accompagnées localement grâce à un **réseau de 106 DLA départementaux** et de **24 DLA régionaux**, portés par des structures associatives aux compétences variées. Celles-ci sont également entourées d'experts sectoriels et thématiques organisés au niveau national en centres de ressources DLA : sport, insertion par l'activité économique (IAE), culture, social, financement, environnement.

### Objectif du DLA : accompagner le développement des structures d'utilité sociale employeuses

Les **cibles prioritaires** sont :

- les associations employeuses de petite et moyenne taille,
- les structures d'insertion par l'activité économique,
- les coopératives à finalité sociale créatrices d'emplois.

Il s'agit plus particulièrement de structures qui :

- ont la volonté de consolider leurs activités, de pérenniser leurs emplois ;
- ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel externe ;
- s'interrogent sur leur stratégie de consolidation, de développement de leurs activités.

Un accompagnement DLA doit se justifier par **la consolidation et le développement de l'emploi et/ou l'amélioration de sa qualité**.

#### Bon à savoir :

En 2014, le dispositif a accompagné 6 375 structures d'utilité sociale.

### Comment ça marche ?

Le DLA se divise en quatre grandes étapes.

**Étape 1 – Accueil et orientation.** Le chargé de mission DLA reçoit la structure pour un temps d'échange et d'information afin d'analyser et de déterminer la pertinence d'une intervention DLA. Il est également possible que le chargé de mission DLA oriente la structure vers d'autres acteurs de l'accompagnement.

associ@thèque  
Partenaire de votre engagement

**Etape 2 – Diagnostic partagé et plan d'accompagnement.** Le chargé de mission DLA réalise un diagnostic partagé de la situation et identifie la problématique.

Si la structure accepte les **préconisations** qui découlent de ce diagnostic, il élabore et met en place avec elle un **plan d'accompagnement**. Ce plan d'accompagnement comprend une ou plusieurs actions d'appui de différentes natures, échelonnées dans le temps. Il peut comprendre des ingénieries individuelles et/ou collectives réalisées par un prestataire, un appui technique, du mécénat de compétences.

**Bon à savoir :**

En 2014, 4 500 structures ont bénéficié d'un diagnostic partagé.

**Etape 3 – Mise en place de l'accompagnement.** Le chargé de mission DLA recherche un prestataire externe pour mettre en œuvre le plan d'accompagnement validé par la structure. Cet accompagnement prend souvent la forme d'une ou de plusieurs **missions de conseils**, individuelles ou collectives, financées par le DLA.

**Etape 4 – Suivi et consolidation de l'accompagnement.** Tout au long de l'accompagnement, le chargé de mission DLA s'assure du bon déroulement de la mission. Le suivi, appelé phase de consolidation de l'accompagnement, vise à mesurer l'impact de l'action menée sur le développement des activités et des emplois de la structure et à identifier de nouveaux besoins.

**Bon à savoir :**

A fin février 2016, **46 000 structures** d'utilité sociale ont bénéficié d'un accompagnement DLA représentant 562 000 emplois consolidés.

Pour aller plus loin :

- [www.info-dla.fr](http://www.info-dla.fr)
- Notre [focus sur les structures d'accompagnement](#) – Janvier 2016 (PDF – 372 Ko)

*Juris Associations pour le Crédit Mutuel*